

Rapport d'activité de l'Institution suisse des droits humains (janvier à décembre 2024)

Juin 2025

I S
 D H
 INSTITUTION SUISSE
 DES DROITS HUMAINS INSTITUTION

S H
 SWISS HUMAN RIGHTS
 INSTITUTION

R M
 HUMAN RIGHTS
 MENSCHEN RECHTS INSTITUTION

S R
 SCHWEIZERISCHE
 RECHTS INSTITUTION

I D U
 INSTITUTION SUISSE
 PER I DIRITTI UMANI

S D U
 SVIZZERA
 PER ILS DRETGS UMANS

I S U
 INSTITUZIONI SVIZRA
 DRETGS UMANS

Mot du Directeur	3
1 Orientations prioritaires pour la protection et la promotion des droits humains	4
Priorités thématiques	4
Procédures de rapport	6
2 Analyse de l'actualité suisse par le prisme des droits humains	7
Aînées pour le climat	7
Prises de position	8
3 Développement stratégique et organisationnel	10
Stratégie	10
Comité	11
Equipe	11
Membres	13
Communication	13
4 Rapport financier	16

Synthèse

2024 a été une année de clarification pour l'ISDH : clarification de ses priorités thématiques et de ses objectifs stratégiques, entre autres. Les axes thématiques prioritaires jusqu'en 2027 sont : droits humains et démocratie, fédéralisme et droits humains, discriminations multiples et externalisation de la responsabilité en matière de droits humains. Le processus stratégique a également fait émerger les objectifs institutionnels de l'ISDH à l'horizon 2035.

Outre ces axes thématiques, l'ISDH a pris position sur l'actualité politique et juridique en Suisse à travers le prisme des droits humains : motions concernant l'enfance et l'asile et suites de l'affaire des Aînées pour le climat devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Le recrutement du Secrétariat s'est achevé en décembre 2024, avec la formation de l'équipe Recherche et conseil. Avec une équipe au complet dès début 2025 et une nouvelle membre du Comité, Comité et Secrétariat sont maintenant pleinement fonctionnels.

Financièrement, l'année 2024 a été le premier exercice comptable complet de l'ISDH. Toutefois, l'Institution se trouvant encore dans une phase intense de développement, les finances de cette année restent exceptionnelles, tout comme en 2023.

2024 en chiffres

- **72** rencontres avec les parties prenantes, dont 16 avec les autorités, 20 avec la société civile et 12 avec des instituts de recherche ou universités)
- **+62%** membres de l'ISDH
- **70+** personnes présentes à l'Assemblée générale
- **+16%** abonnements à la newsletter

Lors des nombreuses rencontres faites en 2024 durant notre tournée de présentation, on nous a souvent demandé en quoi un pays comme la Suisse, où les droits humains sont généralement bien respectés, a besoin d'une institution nationale pour défendre ces droits. Nous avons souvent répondu que les droits humains ne sont pas une construction figée, mais un chantier permanent. Et notre première année complète d'activité a montré que ce n'est pas là une vue de l'esprit : les droits humains sont bel et bien un acquis fragile, qui peut vite être remis en cause. Pour l'ISDH, 2024 a certes été l'année de la mise en route, des avancées et de la confiance : durant ces douze mois, elle a formé une équipe compétente qui a élaboré une stratégie cohérente et a fait de précieuses premières expériences. Mais 2024 a aussi été une année de pressions, de retour en arrière et de crise pour les droits humains. Dans de nombreux Etats, des forces politiques ont pris de l'ampleur, qui remettent en question ces droits et cherchent à en exclure des pans entiers de la population. En Suisse, la virulence des réactions à l'arrêt rendu dans l'affaire des Aînés pour le climat contre la Suisse a dévoilé une tendance, chez nous aussi, à ne pas voir dans les institutions mises en place pour la défense des droits humains des garanties, mais des menaces pour la liberté. Si nous avons tout de même commencé notre deuxième année d'activité en pleine confiance, c'est parce que nous sommes portés par un réseau de personnes très engagées – au sein de la société civile, mais aussi de l'administration publique et du monde académique.

Stefan Schlegel, Directeur

Orientations prioritaires pour la protection et la promotion des droits humains

En 2024, l'ISDH a fixé des priorités claires pour orienter son travail d'expertise et de recherche. Ces priorités se fondent entre autres sur un état des lieux des droits humains en Suisse, mandaté en 2023.

Priorités thématiques

Avec un mandat général (la protection et de promotion des droits humains en Suisse) et des moyens très limités, l'ISDH devait se fixer des priorités claires. Dans sa première phase (jusqu'en 2027), elle se concentrera sur quatre thématiques transversales qui, puisqu'elles touchent plusieurs droits humains, sont susceptibles d'avoir un large impact.

Dans le cadre de sa démarche stratégique et sur la base des recommandations tirées de l'état des lieux des droits humains en Suisse (voir ci-dessus), l'ISDH a défini en juillet 2024 les quatre thématiques qui structureront son travail :

- Droits humains et démocratie
- Fédéralisme et droits humains
- Externalisation de la responsabilité en matière de droits humains
- Discriminations multiples

[Vue d'ensemble des quatre axes de travail](#)

Ces thématiques ont l'avantage de ne pas porter sur un droit ou un groupe de population précis, mais d'ouvrir sur des questions qui se posent dans divers domaines des droits humains. Ces thématiques n'excluent pas l'étude d'autres thèmes : l'ISDH peut intervenir dans tous les domaines où cela lui semble utile et nécessaire.

Pour travailler sur ces axes, l'ISDH a constitué une équipe Recherche et conseil (voir « Comité et Secrétariat » ci-dessous).

[Plus d'informations sur les premiers pas de l'équipe Recherche et conseil](#)

Droits humains et démocratie

Les droits humains constituent-ils un frein à la démocratie ? Sont-ils la condition nécessaire à la qualification d'un régime démocratique ? Inversement, la démocratie est-elle essentielle à la mise en œuvre effective des droits humains ? Peut-être la réalité combine-t-elle ces deux dimensions : une relation faite à la fois de frictions et d'interdépendance ?

Ces questions concernant le rôle des droits humains et leur ancrage dans la société se posent dans toute démocratie. Mais elles acquièrent une signification particulière pour la Suisse et sa démocratie directe, dans laquelle les instruments internationaux de protection des droits humains sont volontiers critiqués en invoquant la « volonté populaire ». Ce qui est certain, c'est que l'importance accordée aux droits humains en Suisse dépend de leur ancrage démocratique au sein de la société.

Fédéralisme et droits humains

En ratifiant des conventions internationales, la Suisse s'engage à appliquer certaines normes en matière de droits humains. Mais dans notre pays, ce sont les cantons qui sont compétents dans des domaines tels que la police, les

institutions pénitentiaires, les établissements de santé, etc. Comment transposer les engagements internationaux à l'échelon cantonal ? Comment les organes internationaux peuvent-ils appréhender la situation dans les cantons ? Comment gérer les différences entre cantons en matière d'application des droits humains ? Quel est le rôle des communes en matière de protection et de promotion des droits humains ?

Le fédéralisme est un laboratoire de bonnes pratiques dans le domaine de la protection des droits humains. Il peut toutefois aussi y faire obstacle, car il est difficile d'appliquer des recommandations et des normes internationales dans un contexte fédéraliste. La Suisse se sent d'ailleurs souvent incomprise par les organes internationaux en raison de sa structure fédérale.

Externalisation de la responsabilité en matière de droits humains

Traditionnellement, c'est l'Etat qui répond de la sauvegarde des droits humains. Cette conception part toutefois du principe que l'Etat est détenteur de tous les pouvoirs essentiels ; or, les rapports de force actuels sont bien plus complexes. Dès lors, il faut examiner sous un jour nouveau la question de la responsabilité en matière de droits humains.

Dans de nombreux contextes, ce ne sont plus les Etats qui sont les acteurs les plus puissants de la société, mais des entreprises privées, comme les géants de la technologie, par exemple. En outre, la portée de l'action des États – et aussi des entreprises – est de moins en moins rattachée à un territoire physique. Ainsi, la politique d'asile de la Suisse se façonne en haute mer et dans les frontières extérieures de l'espace Schengen, certains voulant totalement l'externaliser en Afrique. La politique climatique d'un Etat a elle aussi des effets dans le monde entier et les conflits, désormais hybrides, ne se livrent plus uniquement sur le champ de bataille. D'autres atteintes aux droits humains se situent dans le cyberspace et ne sont donc plus rattachées à un lieu géographique.

Il est dès lors crucial, pour l'efficacité future du système de protection des droits humains, de déterminer qui est responsable de garantir leur respect dans des situations aussi floues.

Discriminations multiples

Il existe une convention contre le racisme, une autre pour protéger les femmes, une autre encore pour les personnes en situation de handicap... Or, dans de nombreux cas, une personne est victime d'une discrimination qui ne se fonde pas sur une seule caractéristique, mais sur une combinaison de caractéristiques qu'on lui attribue, telles que l'origine, le sexe ou les capacités.

Il est indispensable, pour comprendre et combattre ces formes de discrimination, de les considérer comme des discriminations multiples. Pour les personnes qui en sont victimes, ces situations peuvent être particulièrement douloureuses, car elles portent atteinte à plusieurs traits constitutifs de leur identité.

L'ISDH protège et promeut les droits humains dans leur globalité et ne s'intéresse pas uniquement aux droits qui ne concernent qu'un groupe déterminé. Elle s'estime donc idéalement placée pour visibiliser la discrimination multiple et élaborer des pistes d'amélioration.



Pour la première fois, l'ISDH a publié un aperçu de l'ensemble des recommandations adressées à la Suisse par l'ONU et le Conseil de l'Europe. Mis en ligne en octobre 2024, ce « tour d'horizon » des droits humains en Suisse permettra un dialogue entre l'ISDH et les acteur.trice.x.s concerné.e.x.s – issus des institutions étatiques comme de la société civile – pour améliorer l'efficacité des processus de rapport.



En Suisse, la sauvegarde des droits humains est garantie en premier lieu par la Constitution fédérale, qui énumère les droits fondamentaux. Elle l'est aussi par des [conventions internationales](#) qui constituent un garde-fou supplémentaire et un moteur d'évolution. Pour surveiller l'exécution de ces instruments internationaux, des organes qui en sont responsables (appelés organes de traités) examinent les rapports périodiques présentés par les Etats. Les organes de traité émettent ensuite des recommandations qui permettent aux Etats de s'améliorer. Ces procédures de rapport existent auprès de l'ONU et du Conseil de l'Europe.

[Plus d'information sur les procédures de rapport](#)

Une vue d'ensemble de toutes les procédures de rapport concernant la Suisse, et de toutes les recommandations qui en découlent, manquait jusqu'à présent. Pour y remédier, l'ISDH a [mandaté la société Interface](#) pour établir un état des lieux. Cette étude s'est terminée en avril 2024.

Elle offre, pour la première fois, un panorama complet de la mise en œuvre des obligations internationales de la Suisse en matière de droits humains. D'une part, l'étude détaille le déroulement de chaque procédure de rapport des Etats (fréquence, institutions impliquées). D'autre part, elle offre un aperçu de l'avancement de la mise en œuvre des recommandations par la Suisse.

Les « cartographies » ainsi publiées constituent des outils précieux pour l'application quotidienne des droits humains en Suisse.

[Télécharger la cartographie des procédures de rapport](#) (en allemand)

[Télécharger la cartographie des recommandations](#) (en allemand)

[Lire le rapport de synthèse d'Interface](#)

Ces cartographies serviront de base à l'ISDH pour accompagner et faire dialoguer toutes les parties prenantes aux procédures de rapport. Dès janvier 2025, les deux premiers ateliers ont eu lieu. L'un a réuni une vingtaine de spécialistes issues des administrations fédérale et cantonales, et portait sur les processus en cours et les mécanismes de coordination existants. L'autre a rassemblé une quinzaine de représentant.e.x.s d'ONG pour élaborer des stratégies visant à renforcer l'impact des rapports parallèles. L'amélioration de la coordination entre les différent.e.x.s acteur.trice.x.s et le rôle que l'ISDH pourrait jouer à l'avenir ont été au centre des deux ateliers.

[Plus d'informations sur la mise en œuvre des recommandations en Suisse](#)

[Aperçu de toutes les procédures de rapport concernant la Suisse](#)

Outre ses thématiques prioritaires, l'ISDH suit et réagit à l'actualité politique suisse ayant trait aux droits humains. Elle joue un rôle à la fois d'observatrice critique et de conseillère auprès des autorités.

Aînées pour le climat

La décision d'avril 2024 de la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH) dans l'affaire des Aînées pour le climat a eu de nombreuses répercussions en Suisse. Tout au long de 2024 – et probablement au-delà – l'ISDH s'est mobilisée pour une pleine mise en œuvre du jugement de la CourEDH. Elle a également multiplié les efforts de pédagogie pour faire comprendre aux médias et au grand public les implications de cette affaire.

Le 9 avril 2024, la CourEDH a [rendu sa décision](#) dans l'affaire des Aînées pour le climat : la Suisse a violé les article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) et 6 § 1 (accès à un tribunal) de la Convention européenne des droits de l'homme. Ce faisant, elle n'a pas établi un nouveau droit : elle a appliqué un droit existant, le droit à la protection de la santé, aux risques posés par le changement climatique.

En tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe, la Suisse a l'obligation d'exécuter les arrêts de la CourEDH. Toutefois, dès le 12 juin 2024, l'ISDH s'est montrée préoccupée par la déclaration du Conseil national. Se ralliant à l'avis du Conseil des Etats, ce dernier ne voyait « aucune raison de donner d'autres suites à l'arrêt de la Cour du 9 avril 2024, étant donné que ses efforts passés et actuels en matière de politique climatique remplissent les exigences en termes de droits humains qui sont formulées dans l'arrêt. »

[Lire la déclaration complète du Conseil national](#)

Dans son communiqué du même jour, l'ISDH a rappelé que la nature contraignante des arrêts de la CourEDH était au cœur du système européen des droits humains. En conséquence, c'est la protection des droits humains dans toute l'Europe qu'a affaibli la déclaration du Conseil national. Par ailleurs, l'ISDH a expliqué que la CourEDH n'avait pas outrepassé son rôle en interprétant les droits de la Convention européenne à la lumière de nouvelles situations – en l'occurrence, le changement climatique – et qu'il s'agissait même là de sa tâche principale.

[Lire le communiqué du 12 juin 2024](#)

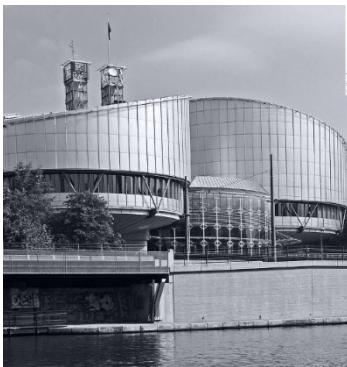
L'ISDH a répété ces arguments quand le Conseil fédéral s'est [prononcé sur l'affaire](#) le 28 août 2024, L'ISDH a regretté que le Conseil fédéral ne reconnaisse pas explicitement le caractère contraignant des arrêts de la Cour européenne, et ne prévoie pas de mesures additionnelles pour exécuter l'arrêt des Aînées pour le climat. La position de l'ISDH a été relayée, entre autres, par Freiburger Nachrichten, Corriere del Ticino, Swissinfo et Euronews.

[Lire le communiqué du 28 août 2024](#)

[Lire l'article dans le Corriere del Ticino \(en italien\)](#)

[Lire l'article dans Swissinfo \(en anglais\)](#)

[Lire l'article dans Euronews \(en anglais\)](#)



Dans l'affaire des Aînées pour le climat, la Cour européenne des droits de l'homme a-t-elle « outrepassé » son rôle ?

La position des autorités suisses a pu donner l'impression que la Cour européenne avait franchi une ligne rouge en appliquant la protection des droits humains à la question du changement climatique. Mais la Cour a fondé sa décision sur une jurisprudence solidement ancrée.

Cette jurisprudence retient que la Convention européenne des droits de l'homme est un instrument vivant, qui doit s'adapter aux questions de notre époque. De plus, elle a déjà clarifié l'obligation des États de protéger leurs résidents.e.s des conséquences de la détérioration de l'environnement.

« Il n'y a pas d'alternative au développement des droits humains, explique Stefan Schlegel, Directeur de l'ISDH. Ne serait-ce que parce que le monde change, et que les droits humains doivent évoluer en conséquence pour garantir la liberté et de la dignité des individus. Le changement climatique compromettra fondamentalement la vie, la santé, la sécurité et les biens des personnes. Il serait donc absurde de nier la relation entre changement climatique et droits humains. »

D'autre part, l'ISDH a constaté un manque de compréhension du grand public autour de la CourEDH. Agissant dans son rôle d'informatrice, elle a publié en septembre 2024 un questions-réponses reprenant les points les plus importants de son fonctionnement et des principales implications de l'affaire « Aînées pour le climat ».

[Lire le questions-réponses sur la CourEDH](#)



Enfin, dans son rôle de forum où débattre des droits humains, l'ISDH a organisé le 13 novembre une table-ronde à Fribourg « 50 ans de la CEDH : un jubilé sur la défensive ». Le Conseiller aux Etats Andrea Caroni (PLR, AR) et la Conseillère aux Etats Mathilde Crevoisier Crelier (PS, JU) ont abordé l'importance de la CEDH en Suisse, sous la modération du Directeur de l'ISDH Stefan Schlegel.

[Lire le résumé de la table-ronde](#)

Loin d'être close, la question de la mise en œuvre de l'arrêt Aînées pour le climat se poursuit en 2025. La question est entre les mains du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, à qui il appartient de trancher si la Suisse s'est conformée aux exigences de la CourEDH. L'ISDH a soumis en janvier 2025 une communication expliquant que le rapport d'action de la Suisse n'était ni assez clair, ni assez ambitieux pour remplir ses obligations en matière de droits humains.

[Lire la prise de position](#)

Prises de position

[Dans son rôle de « sismographe », l'ISDH observe les évolutions sociales, politiques et économiques susceptibles de nuire à la protection et la promotion des droits humains. Elle a ainsi répondu à deux consultations du Conseil fédéral en 2024 : l'une sur les droits de l'enfant, l'autre sur la politique migratoire.](#)

Bureau de médiation pour les droits de l'enfant

En avril 2024, l'ISDH a pris position sur la modification de l'ordonnance sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse en application de la motion Noser 19.3633 du 17 juin 2019. L'ISDH s'est félicitée que le Conseil fédéral envisage des mesures supplémentaires pour la protection des droits de l'enfant. Elle a toutefois soulevé que sans la création d'un bureau de médiation – ou d'un réseau d'institutions qui assumerait cette tâche – la Suisse ne se conformerait pas suffisamment aux recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

L'absence d'un bureau de médiation empêche la pleine application de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et de son troisième protocole, tous deux ratifiés par la Suisse. De plus, seul un bureau de médiation permettrait de mener des interventions à court terme visant à prévenir une injustice.

Dans le cas où le Conseil fédéral déciderait de créer uniquement un organe de surveillance des droits de l'enfant – plutôt qu'un bureau de médiation à

[Lire la prise de position](#)

Pacte européen sur la migration et l'asile

En novembre 2024, l'ISDH a répondu à la consultation sur la reprise du pacte européen sur la migration et l'asile.

Le pacte européen sur la migration et l'asile réforme de manière fondamentale et exhaustive le système d'asile européen. Une partie de cette réforme devant être transposée dans le droit suisse, le Conseil fédéral a ouvert une consultation sur cette reprise partielle.

L'ISDH a estimé que, du point de vue des droits humains, la reprise partielle du pacte comportait plus de risques que d'avantages. Ceci notamment en raison des tendances marquées à l'externalisation de la responsabilité dans ce domaine à d'autres pays, tant européens que non européens.



La prise de position de l'ISDH s'est concentrée sur l'un des cinq règlements du pacte européen, appelé « règlement sur le filtrage » ((UE) 2024/1356). Ce règlement introduit une nouvelle procédure accélérée pour les personnes qui entreraient de manière irrégulière dans un Etat de l'espace Schengen, ou seraient arrêtées après une entrée non autorisée. Un mécanisme indépendant de contrôle des droits fondamentaux est prévu pour contrebalancer les risques inhérents à cette procédure.

L'ISDH a salué la création de ce mécanisme indépendant. Afin que celui-ci remplisse pleinement son rôle, l'ISDH a recommandé qu'il soit doté de moyens et d'accès suffisants, et puisse émettre des recommandations d'amélioration.

Pour garantir le respect des droits procéduraux, l'ISDH recommande en outre l'accès à une représentation juridique tout au long de la procédure de filtrage ; la transparence des décisions et la possibilité de les contester ; et le respect des droits en cas de restriction ou de privation de liberté.

Enfin, conformément à son mandat, l'ISDH propose de prendre en charge ce mécanisme de contrôle, conjointement avec la Commission nationale de la prévention de la torture.

[Lire le résumé de la prise de position](#)

[Lire la prise de position complète](#)

Initié en 2023, le processus de mise en place de l'ISDH s'est poursuivi en 2024. L'ISDH a entamé 2025 avec une stratégie claire, une équipe quasi-complète et un nombre croissant de membres.

Stratégie

La démarche stratégique entamée en 2023 s'est poursuivie en 2024, et achevée début 2025. La stratégie de l'ISDH définit ses rôles, priorités et objectifs de 2025 à 2035.

Le processus stratégique initié en 2023 s'est poursuivi en 2024, avec l'accompagnement de Carole Gürtler, Consultante en développement organisationnel.

Une première retraite stratégique s'est tenue en février 2024, en présence du Directeur Stefan Schlegel qui venait de prendre son poste. Une deuxième retraite a eu lieu en août 2024, avec le personnel du Secrétariat. Le processus est arrivé à son terme début 2025 : en mars, le Comité a adopté la stratégie finale.

Outre les priorités thématiques (voir ci-dessus), la stratégie clarifie les quatre rôles de l'ISDH.

Sismographe

L'ISDH observe les évolutions sociales, politiques et économiques susceptibles d'avoir un impact sur la protection et la promotion des droits humains. Elle identifie et signale rapidement les nouveaux obstacles à la concrétisation de ces droits et propose des pistes de solution concrètes.

Observatrice critique

Dans l'exercice de son mandat, l'ISDH analyse et recense la manière dont les droits humains sont respectés et concrétisés en Suisse. Elle met en évidence des pratiques éprouvées et des potentiels d'amélioration dans la législation, la jurisprudence ou les pratiques de l'administration ; elle formule des recommandations. Elle critique les évolutions qui constituent un risque pour les droits humains en Suisse, ou pourraient retarder les mesures nécessaires à leur protection.

Centre de compétences

Sur demande de l'autorité concernée, l'ISDH conseille l'administration, les tribunaux et les parlements aux échelons fédéral, cantonal et communal en matière de protection et de mise en œuvre des droits humains. Elle formule aussi des prises de position, des recommandations et des propositions ; elle fait connaître les bonnes pratiques.

Forum

L'ISDH fournit des informations générales sur les droits humains, leur protection et leur mise en œuvre ; elle lance des débats sur ces sujets. Elle participe à la sensibilisation du public en organisant des manifestations et des activités d'information et de formation. Elle favorise les échanges et la collaboration entre les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre et le développement des droits humains en Suisse.



A l'horizon 2035, l'ISDH s'est fixé les objectifs suivants :

- devenir le centre de référence pour les droits humains en Suisse et apporter une contribution concrète à la protection et à la promotion de ces droits pour l'ensemble des groupes de la population ;
- être largement reconnue dans la communauté des institutions nationales des droits humains, grâce à une solide attribution du statut A par la Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI), et devenir en son sein, en particulier dans le cadre du Réseau européen des institutions nationales des droits humains (ENNHRI), un moteur de la collaboration, de l'apprentissage mutuel et de la solidarité parmi ces institutions ;
- obtenir trois quarts de son budget sous la forme de subventions fédérales et cantonales à libre affectation, afin de garantir son indépendance et de respecter les Principes de Paris, le reste des recettes provenant de mandats attribués par les services fédéraux, les cantons, les communes ou les villes ainsi que de projets financés par des mécènes privés (des fondations surtout) ;
- être reconnue comme une voix autorisée et une importante partenaire pour ce qui est du respect, de la promotion et de la mise en œuvre des droits humains en Suisse, et cela auprès des autorités, du monde scientifique, de la société civile, du secteur privé et des médias, y compris à l'international ;
- pouvoir compter de manière durable sur un large soutien de la part du monde politique et de la société, afin de pouvoir mener intégralement à bien sa mission.

[Lire la stratégie complète](#)

Comité

A l'Assemblée générale de mai 2024, Viviana Viri a été élue comme membre additionnel du Comité. Son élection répond à une volonté du Comité disposer d'un éventail plus étendu de compétences, et de représenter la Suisse italophone.



Viviana Viri est journaliste indépendante et collabore avec différents média nationaux et internationaux. Son expertise en matière de droits humains s'étend notamment aux domaines de la migration, de l'asile et des droits des minorités. Elle a réalisé des reportages sur le Liban, la Sibérie, l'Ukraine et l'Ethiopie. Elle a vécu plusieurs années au Canada, où elle a travaillé pour Amnesty International et s'est rapprochée de la photographie et du cinéma documentaire.

Viviana Viri écrit également sur le cinéma, la littérature et la photographie. Elle collabore depuis longtemps avec la Fondation des Droits de l'Homme et avec différents festivals de cinéma, dont le Festival du Film des Droits de l'Homme de Lugano.

Viviana Viri a rejoint le Comité déjà composé de Raphaela Cueni (Présidente), Matthias Hui (vice-Président), Véronique Boillet, Antonio Hautle, Marianne Hochuli et Xenia Rivkin.

[Plus d'informations sur le Comité](#)

Equipe

L'équipe du Secrétariat s'est constituée tout au long de 2024. L'équipe Recherche et conseil, notamment, a pu être recrutée rapidement après que les priorités thématiques ont été définies en juillet. Fin 2024, tous les postes au Secrétariat étaient pourvus.

Le Directeur de l'ISDH, Stefan Schlegel, a pris ses fonctions le 1^{er} février 2024. Tout au long de sa carrière, Stefan Schlegel a conjugué activité scientifique et engagement au sein de la société civile. Durant son mandat d'assistant scientifique à l'université de Berne, il a été membre du groupe de juristes d'Amnesty International Suisse, au sein duquel il s'est consacré en particulier à la diffusion des valeurs incarnées par la Convention européenne des droits de l'homme. Il a



cofondé en 2009 le « foraus », le think tank suisse de politique étrangère, dont il a mis sur pied le programme relatif à la migration. Il a également participé en 2014 à la création du mouvement politique « Opération Libero », dont il a fait partie du Comité jusqu'à son entrée en fonction en tant que Directeur de l'ISDH.

En mai 2024, Noémi Manco a été recrutée comme Responsable de la communication. Elle a intégré l'équipe après plus de 11 ans dans la communication sur les droits humains, en Suisse et à l'étranger. Auprès de différentes ONG, elle a notamment été amenée à travailler sur l'ex-Yougoslavie, la République démocratique du Congo, le Népal et la Colombie. Forte de plusieurs expériences en communication digitale et gestion de projets éditoriaux, elle s'est ensuite spécialisée dans la communication institutionnelle : positionnement, identité, image publique et relations médias.



La Responsable du Secrétariat, Samantha Atia, avait été recrutée dès 2023 pour co-assurer la direction administrative de l'ISDH avec Carole Gürtler, Consultante en développement organisationnel. Samantha Atia apporte une vaste expertise dans les domaines de la gestion du Secrétariat, de l'organisation d'événements et de la gestion administrative générale. Elle a acquis de précieuses expériences en lien avec les droits humains auprès du service de l'intégration de la ville de Zurich, son dernier poste avant l'ISDH.

[Lire les biographies du Secrétariat](#)

Equipe scientifique

Au deuxième semestre 2024, suite à l'établissement des [priorités thématiques](#) de l'ISDH (voir ci-dessus), le recrutement de l'équipe Recherche et conseil a commencé. Pluridisciplinaire, l'équipe travaille de manière scientifique et coordonne les recherches avec des partenaires externes. Elle conseillera les pouvoirs publics, l'économie et la société civile, afin que les activités de recherche de l'ISDH contribuent à améliorer la situation des droits humains en Suisse.

Le poste de Responsable Recherche et conseil a été ouvert au concours dès août 2024. Laura Knöpfel, avocate et anthropologue judiciaire, a pris son poste le 1^{er} novembre 2024.



Laura Knöpfel est Chargée de cours en droit de l'environnement à l'Université de Berne, après avoir été Maître-assistante de procédure civile à l'Université de Lucerne. En parallèle à ses activités scientifiques, Laura Knöpfel œuvre pour le respect et la protection des droits humains en Suisse et à l'étranger, par des engagements au sein de la société civile et des mandats en tant qu'indépendante. Elle a été déléguée à la Caravane internationale des juristes en Colombie et conseille depuis lors des ONG en matière de procédures-bâillon, de plaintes relatives au climat et de protection des droits humains lors d'investissements étrangers directs.

Dès son arrivée, Laura Knöpfel a pris part au recrutement de son équipe :

- Judith Kopp, responsable de l'axe de travail « Externalisation de la responsabilité en matière de droits humains » (prise de poste 1^{er} février 2025)
- Lucien Schönenberg, co-responsable de l'axe de travail « Discriminations multiples » (prise de poste 1^{er} mars 2025)

Le Directeur de l'ISDH fait également partie de l'équipe Recherche et conseil. Il est responsable de l'axe de travail « Démocratie et droits humains ».

[Plus d'informations sur les débuts de l'équipe Recherche et conseil](#)

Premiers pas et perspectives de l'équipe Recherche et conseil

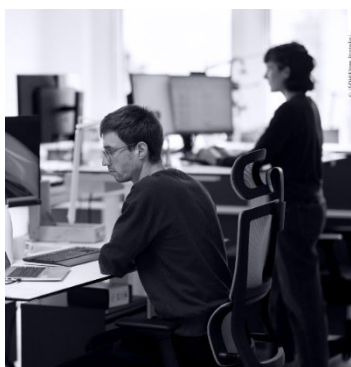
Par Laura Knöpfel, Responsable Recherche et conseil

« Nous comptons tirer parti de la position unique de l'ISDH – qui n'est issue ni d'instances gouvernementales, ni de l'économie privée, ni de la société civile – pour soulever des questions qui n'ont pas encore été débattues. Nous aimerions identifier des évolutions de la société passées jusque-là sous le radar et établir les tenants et aboutissants des enjeux là où ils font défaut actuellement. Pour y parvenir, nous prioriserons la recherche fondamentale pendant nos premiers mois de travail.

Afin d'aborder de manière fondée des problématiques essentielles, nous recourrons à diverses méthodes propres aux sciences sociales – entretiens avec des spécialistes, entretiens guidés, exploitation et analyse quantitative de statistiques – que nous combinerons aux méthodes juridiques.

Nos recherches fondamentales nous fourniront les connaissances nécessaires pour intervenir dans des processus politiques et juridiques, tant auprès des acteurs étatiques qu'auprès d'entreprises et d'individus qui, par leur position de pouvoir, sont susceptibles d'exercer une influence sur les droits d'autres personnes.

Nos interventions prendront plusieurs formes, qui iront de notes d'orientation à des auditions et consultations, en passant par des tierces interventions. Nous tenons en outre à mettre nos recherches à disposition du public, à nous soumettre à la critique des milieux intéressés et à tirer parti des suggestions qui nous seront faites. »

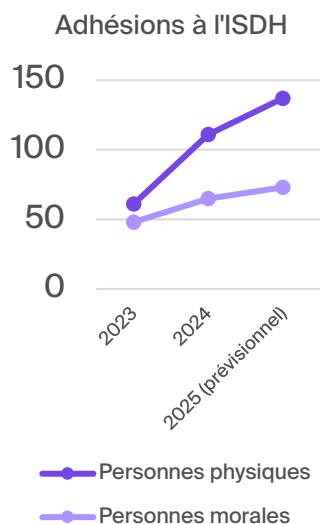


L'ISDH a bénéficié en 2024 du soutien de quatre stagiaires :

- Sabrina Alvarez (mai à juillet 2024)
- Nina Peier (dès juin 2024)
- Rubina Lanfranchi (dès septembre 2024)
- Michael Kohli (novembre 2024 à février 2025)

Tous les stagiaires assistent l'équipe d'une manière transversale.

Membres



Début 2024, l'ISDH comptait 109 membres. L'Assemblée générale 2024 a validé l'adhésion de 68 membres supplémentaires, soit une augmentation de 62%.

Le 23 mai 2024, l'ISDH a tenu sa première Assemblée générale à Fribourg. Plus de 70 personnes se sont inscrites à l'événement, dont plus de la moitié étaient des membres.

La présidente du Réseau européen des institutions nationales des droits humains (en anglais, European Network of National Human Rights Institutions, ou ENNHRI), Louise Holck, était l'invitée de cette Assemblée générale.

[Lire l'entretien avec Louise Holck](#)

68 nouveaux.elle.x.s membres ont été accepté.e.x.s par l'Assemblée générale, dont 51 personnes physiques et 17 personnes morales. Au 31 décembre 2024, 29 nouvelles demandes d'adhésion pour l'Assemblée générale 2025 avaient déjà été enregistrées.

Depuis septembre 2024, les personnes intéressées peuvent faire leur [demande d'adhésion en ligne](#).

Communication

Dans son rôle de forum, l'ISDH informe le grand public sur la situation des droits humains en Suisse. Pour cela, elle « vulgarise » des sujets complexes en contenus accessibles.

Médias

L'ISDH a été mentionnée dans une vingtaine de médias en 2024, dans les trois régions linguistiques. Elle a notamment été citée à la SRF, la RSI et la RTS, dans Le Temps, la Wochenzeitung et le Corriere del Ticino.

L'ouverture du bureau de Fribourg en février et les suites de l'affaire des Aînées pour le climat en été 2024 (voir ci-dessus) ont constitué des pics de visibilité médiatique.

[Voir la revue de presse en ligne](#)

Site web

Mis en ligne en avril 2024, le [site web de l'ISDH](#) s'est étoffé tout au long de l'année, avec une fréquentation moyenne de 900 visites mensuelles.

- La section Portrait rassemble les informations institutionnelles sur l'ISDH : Statuts, Charte, biographies du Comité et du Secrétariat, etc.
- La section Activités explique le mandat de l'ISDH, ses axes de travail et comporte des pages pour des publics aux besoins spécifiques (voir ci-dessous).
- La section Actualité rassemble les pages traitant de l'actualité politique et juridique suisse ayant trait aux droits humains, ainsi que l'actualité institutionnelle de l'ISDH.
- La section Participer incite les visiteur.euse.x.s à s'abonner à la newsletter ou devenir membre de l'ISDH. Les postes vacants y sont également publiés.

Des pages spécialement dédiés [aux médias](#) et aux [membres candidat.e.x.s](#) ont été mises en ligne. En outre, étant donné que l'ISDH ne traite pas d'e cas individuel, la page [Où trouver de l'aide](#) rassemble les contacts utiles pour les personnes victimes de violations des droits humains.



Vidéo institutionnelle

En novembre 2024, une courte vidéo expliquant le rôle de l'ISDH a été diffusée. Elle explique de manière imagée et ludique l'importance des droits humains au quotidien, ainsi que le mandat de l'ISDH.

Pour que la vidéo soit accessible à tou.te.x.s, elle a été traduite dans les quatre langues de la Suisse et en anglais. Une version adaptée aux personnes malvoyantes et malentendantes est également disponible. Enfin, des capsules courtes de moins d'une minute ont été extraites pour les réseaux sociaux.

[Voir la vidéo institutionnelle \(3min30\)](#)

[Voir la version accessible \(5min30\)](#)

Newsletter

La première newsletter de l'ISDH a été envoyée en septembre 2024. Elle est désormais envoyée quatre fois par an en allemand, français et italien. En décembre 2024, elle comptait 400 abonné.e.x.s.

Volontairement courte, la newsletter met en avant les activités de l'ISDH, mais propose également des ressources (livres, expositions et films) liées aux droits humains.

[Lire la newsletter de septembre 2024](#)

[Lire la newsletter de décembre 2024](#)

[S'abonner à la newsletter](#)

La charte de l'ISDH affirme que « les droits humains assurent à toute personne une participation sur un pied d'égalité à la vie de la société, à la vie économique et à la vie politique ». C'est pourquoi elle s'emploie à faire respecter et à protéger les droits humains de chaque personne, et en particulier ceux des personnes vulnérables et défavorisées. Cet engagement passe aussi par le langage.

L'ISDH emploie donc le plus souvent possible des termes épïcènes, c'est-à-dire qui ne varie pas selon le genre (par exemple, « le Secrétariat » plutôt que « les travailleurs/les travailleuses »). Lorsque l'usage de termes épïcènes n'est pas possible, l'ISDH emploie systématiquement les accords féminins et non-binaires,

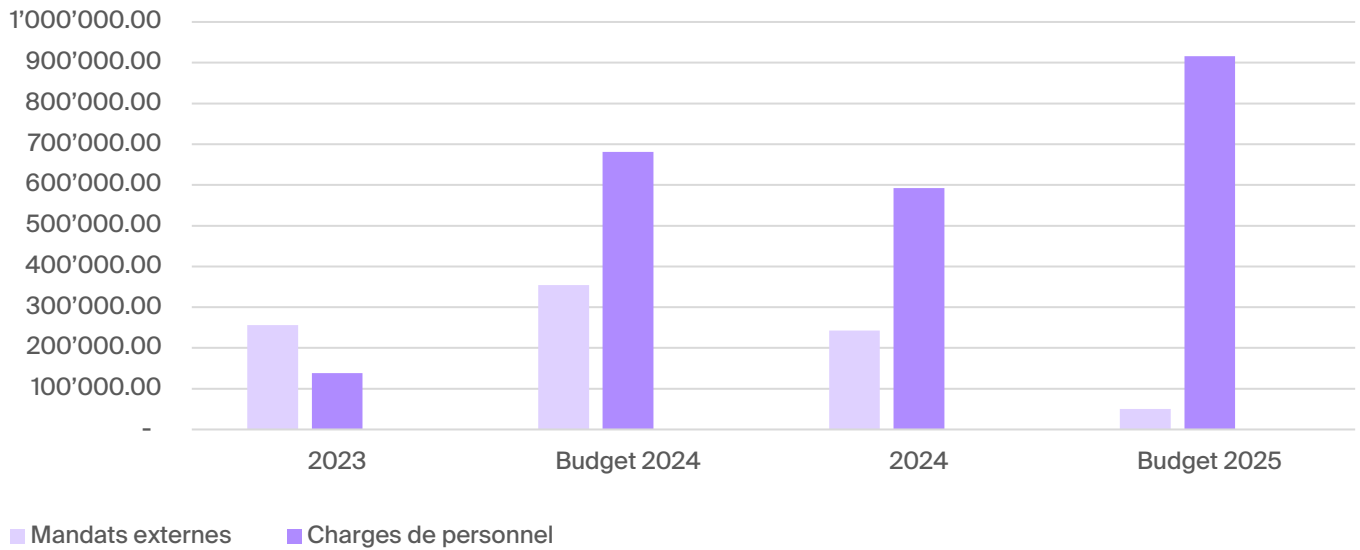
pour désigner soit des individus dont le genre n'est pas connu, soit des groupes susceptibles d'inclure des femmes ou des personnes non-binaires. En français, cela se traduit par l'usage de points médians, et l'ajout de terminaisons supplémentaires (le plus souvent -e pour les femmes et -x pour les personnes non-binaires).

L'ISDH est consciente que cette pratique ne fait pas consensus et peut gêner certain.e.x.s lecteur.trice.x.s. Elle considère toutefois que son rôle consiste à instituer les meilleures pratiques possibles, y compris quand celles-ci ne sont pas encore très répandues.

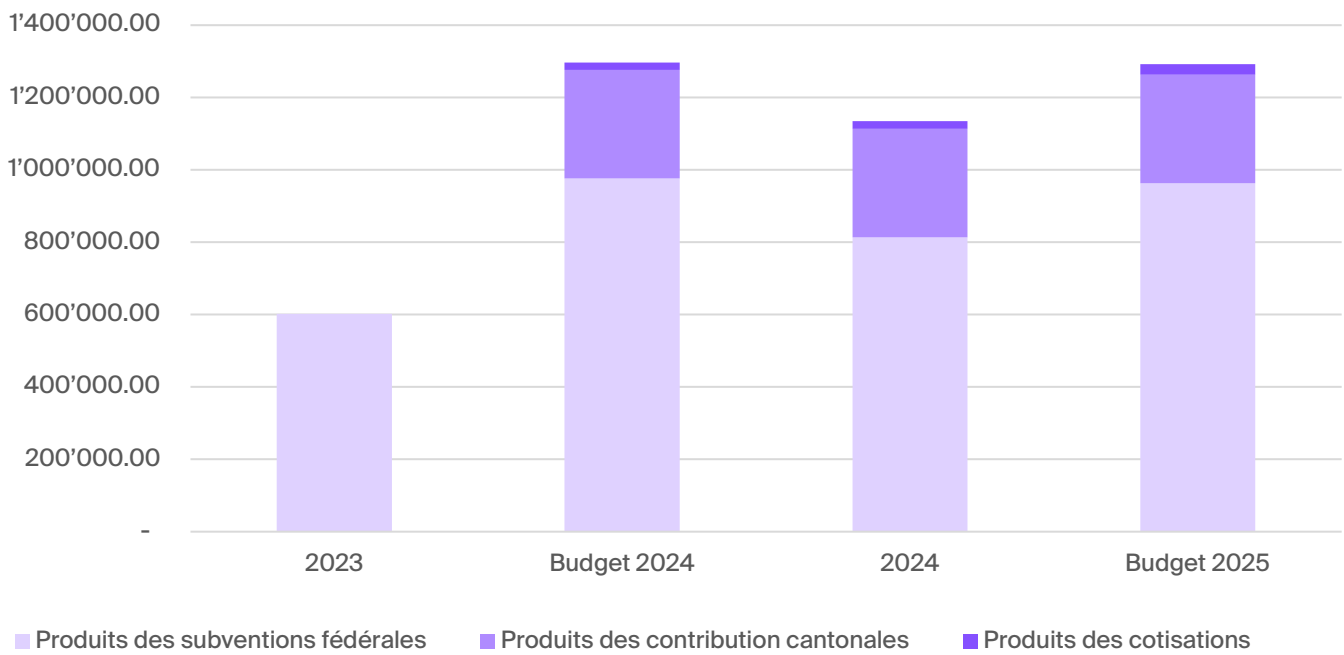
L'année 2024, le premier exercice comptable complet de l'ISDH, reste un exercice exceptionnel du point de vue financier, notre institution se trouvant encore dans une phase d'intense mise en route. Durant l'année sous revue, l'ISDH a pour la première fois perçu des cotisations de ses membres qui, même modestes, n'en apportent pas moins une importante contribution à ses entrées financières. Parmi les principales évolutions observées de 2023 à 2024, on peut mentionner la baisse des dépenses pour prestations externes (études externes, mandats de conseil et services informatiques, etc.) et l'augmentation de la masse salariale répondant à l'étoffement des effectifs.

Bilan		31 décembre 2024		31 décembre 2023	
Actif					
Disponibilités		163 985	61,7 %	339 448	80,5 %
Créances résultant d'achats et de prestations de service		6 550	2,5 %	-	0 %
Autres créances à court terme		300	0,1 %	102	0 %
Actifs de régularisation		25 228	9,5 %	2 414	0,6 %
Total de l'actif circulant		196 063	73,8 %	341 964	81,1 %
Immobilisations corporelles meubles		69 600	26,2 %	79 600	18,9 %
Total des immobilisations		69 600	26,2 %	79 600	18,9 %
Total de l'actif		265 663	100 %	421 564	100 %
Passif					
Dettes (créanciers)		76 288	28,7 %	15 988	3,8 %
Passifs de régularisation		169 589	63,8 %	405 576	96,2 %
Total des capitaux de tiers à court terme		245 877	92,5 %	421 564	100 %
Provisions à long terme		19 786	7,5 %	-	0 %
Total des capitaux de tiers à long terme		19 786	7,5 %	-	0 %
Total du passif		265 663	100 %	421 564	100 %

Compte de résultat		Budget 2025	2024 01.01 à 31.12.		Budget 2024	2023 23.05.- 31.12.	
Produit tiré des prestations de services		1 292 000	1 134 361	100 %	1 296 700	601 664	100 %
Total des recettes		1 292 000	1 134 361	100 %	1 296 700	601 664	100 %
Charges liées aux prestations de services		50 000	242 655	21,4 %	354 000	255 904	42,6 %
Charges de personnel		916 000	592 067	52,2 %	680 917	138 563	23 %
Charges d'infrastructure		277 800	270 354	23,8 %	261 000	174 087	28,9 %
Amortissements		20 000	29 646	2,6 %	-	33 286	5,5 %
Charges et produits financiers		-	-361	0 %	-	-176	0 %
Total des charges		1 263 800	1 134 361	100 %	1 295 917	601 664	100 %



Contributions et produits



Voir le rapport financier détaillé





Tél. +41 32 346 22 22
www.bdo.ch
biel-bienne@bdo.ch

BDO SA
Längfeldweg 116A
2504 Bienne

A l'Assemblée générale de l'

Institution suisse des droits humains (ISDH)

Avenue Beauregard 1
1700 Fribourg

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes annuels 2024

(pour la période du 01.01.2024 au 31.12.2024)

28 mars 2025

20250328_Institution suisse des droits humains (ISDH)_RSTB_2024_FR

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

C3 confidential



Tél. +41 32 346 22 22
www.bdo.ch
biel-bienne@bdo.ch

BDO SA
Längfeldweg 116A
2504 Bienne

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de l'

Instituion suisse des droits humains (ISDH), Fribourg

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe) de l'Instituion suisse des droits humains (ISDH) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bienne, 28 mars 2025

BDO SA

Marcel Wasem

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

pm Anna Katharina Mayer

Annexe
Comptes annuels



L'ISDH est l'institution nationale dont la Suisse s'est dotée afin de protéger et de promouvoir les droits humains à l'échelle nationale, dans tous les domaines de la vie et à tous les échelons étatiques.

En tant qu'institution nationale des droits humains (INDH), l'ISDH travaille selon les Principes de Paris définis par les Nations Unies (ONU) : création par le biais d'une loi ou d'un article constitutionnel, mandat global de protection et de promotion de l'ensemble des droits humains, indépendance – en particulier envers d'autres institutions, le gouvernement et le parlement –, composition pluraliste et financement public suffisant.

L'ISDH est une corporation de droit public structurée de manière analogue à une association. Elle est autonome et neutre sur les plans politique, institutionnel et idéologique. Elle définit elle-même ses axes de travail et l'affectation de ses ressources.